



**COMPTE RENDU DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2016**

L'AN deux mil seize, le onze juillet, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de GROSBREUIL, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de GROSBREUIL, sous la présidence de Madame Martine DURAND, Maire de GROSBREUIL.

**Etaient présents les Conseillers Municipaux en exercice : 13/18**

Laëtitia BARRAIN, Anne-Lise BRUNET, Frédéric CHAILLOU, Isabelle de ROUX, Martine DURAND, Alain GUEDON, Alain GUILMENT, Jean-François HAURAIX, Marc HILLAIRET, Chloé MERLET, Jacques PERIDY, Martine VINCENDEAU, Frédérique VOINEAU-ORGERIT

**Etaient absents : 5/18**

Christiane DOUTEAU avait donné pouvoir à Anne-Lise BRUNET,  
Stéphanie SCHIEL avait donné pouvoir à Alain GUEDON,  
Bernard ALINCANT excusé,  
Jean-Luc GUERINEAU excusé,  
Audrey MARIONNEAU excusée,

**Secrétaires de séance :**

Alain GUEDON et Jean-François HAURAIX sont choisis pour exercer les fonctions de secrétaires de séance.

**Approbation du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 6 juin 2016**

Le compte rendu de la séance du 6 juin 2016 ayant été envoyé à chaque membre du conseil municipal, Madame La Maire demande si des observations sont à formuler sur ce compte rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, ledit compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Décision du Maire sur délégation**

Par délibération du 20 Juillet 2015, et conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions dont il doit rendre compte à l'assemblée.

Madame la Maire informe qu'elle a pris les décisions suivantes en vertu de ladite délégation dont le retrait pour la zone UB des secteurs de veille foncière a été adopté par délibération du 29.02.2016 jusqu'à la fin de la convention de veille foncière avec l'EPF, soit jusqu'au 26 Août 2017 :

- DPU 5 rue des Alisiers section AD 35 : 5 a 46 ca
- DPU 5 rue de la Petite Métairie section AD 67 : 498 m<sup>2</sup>

1. **Enfance-Jeunesse- Affaires scolaires : RESTAURANT SCOLAIRE :** Suppression des délégués de la commune au comité de la cantine scolaire et création de commissions (restaurant scolaire et menu)

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que suite à la dissolution de l'association du comité de gestion du restaurant scolaire, il n'y a plus lieu d'avoir des délégués de la Commune au comité de la cantine scolaire (Anne-Lise BRUNET, Christiane DOUTEAU, Laëtitia BARRAIN) et qu'il convient désormais de procéder à la création de commissions spécifiques pour le restaurant scolaire.

Compte tenu de ces éléments et après avis de la commission Enfance Jeunesse Madame la Maire propose :

- ❖ La création d'une commission restaurant scolaire chargée d'étudier les questions d'ordre générale
- ❖ De désigner les membres de cette commission : Anne-Lise BRUNET, Laëtitia BARRAIN, Audrey MARIONNEAU, Stéphanie SCHIEL, Martine VINCENDEAU et Christiane DOUTEAU.
- ❖ La création d'une commission « menus » ouverte aux parents qui souhaiteraient participer à l'élaboration des menus et repas à thème
- ❖ De désigner les membres de cette commission : 2 membres de la commission restaurant scolaire, l'agent communal responsable de la cuisine et 4 parents maximum.
- ❖ D'autoriser Madame le Maire, Martine DURAND, à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette création de service public de la restauration scolaire.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PARTICIPE PAS AU VOTE
	15	-	-	-

**2. Personnel communal : RESTAURANT SCOLAIRE : Création de 4 emplois**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer quatre emplois au service du restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour une durée de 6 mois.

Ces quatre contrats seraient à durée déterminée de type accroissement temporaire d'activité, de catégorie hiérarchique C et établis en application des dispositions de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Compte tenu de ces éléments et après avis de la commission Personnel Communal, Madame la Maire propose :

- ❖ La création de quatre contrats à durée déterminée de type accroissement temporaire d'activité, de catégorie hiérarchique C établis en application des dispositions de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et ce, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour une durée de 6 mois ;
- ❖ De définir les fonctions et les taux hebdomadaires suivants :

	Fonctions	Taux hebdomadaire
1 <sup>er</sup> contrat	Surveillance, service, cuisine	15 h
2 <sup>ème</sup> contrat	Surveillance, service,	15 h
3 <sup>ème</sup> contrat	Surveillance, service,	6 h
4 <sup>ème</sup> contrat	Surveillance, service,	5 h

- ❖ D'autoriser Madame la Maire, Martine DURAND, à signer tous les documents correspondants.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PARTICIPE PAS AU VOTE
	15	-	-	-

**3. Finances communales : RESTAURANT SCOLAIRE : Impacts budgétaires de la création du service de restauration scolaire et décision modificative n°1 du budget principal 2016**

Suite à la reprise du service de restauration scolaire en régie communale, après avis de la Commission Finances, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de :

- ❖ Procéder à la reprise de l'actif et du passif de l'association suite au transfert approuvé par l'association du comité de gestion lors du Conseil d'Administration du 11 Mai 2016 ;
- ❖ Procéder à la reprise de l'inventaire suite au transfert approuvé par l'association du comité de gestion lors du Conseil d'Administration du 11 Mai 2016 ;
- ❖ Procéder à la mise en place du dispositif de prélèvement bancaire pour le paiement des repas des familles qui optent pour ce mode de paiement ;
- ❖ Inscrire au budget principal 2016 les crédits correspondants selon la décision modificative n° 1 suivante :

	Compte	A Titre indicatif Montant annuel	<b>DECISION MODIFICATIVE Montant sur 4.5 mois restant sur 2016</b>
<b>RECETTES</b>			
Vente repas	7067	80 000 €	<b>30 000 €</b>
<b>DEPENSES</b>			
Alimentation :	60623	40 000 €	<b>15 000 €</b>
Salaires :	64111	15 000 €	<b>5 600 €</b>
	6218	25 000 €	<b>9 400 €</b>

- ❖ Procéder à la mise en place d'une comptabilité analytique pour le nouveau service de restauration scolaire ;
- ❖ Mettre en place une convention de mise à disposition avec l'association La Halte aux Fripons pour la restauration du périscolaire ;
- ❖ Autoriser Madame la Maire, Martine DURAND, à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette création de service public de la restauration scolaire ;

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PARTICIPE PAS AU VOTE
	15	-	-	-

4. **Finances communales : RESTAURANT SCOLAIRE :** Création d'une régie de recettes « restaurant scolaire »

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R1617-1 à R1617-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;

Vu l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies du secteur public local,

Vu le Décret du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'Arrêté du 03 septembre 2001 sur le cautionnement,

Vu l'Arrêté du 6 janvier 2014 relatif à l'encaisse des comptables et régisseurs,

Vu le Décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Madame la Maire expose à l'assemblée les motifs qui rendent souhaitable la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits perçus pour le restaurant scolaire et après avis de la Commission Finances, propose au Conseil Municipal de :

- ❖ Procéder à la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits perçus pour le restaurant scolaire ;
- ❖ Autoriser Madame la Maire, Martine DURAND, à prendre les arrêtés correspondants ;
- ❖ Fixer le montant maximal de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver à 2000 euros.
- ❖ Préciser que le régisseur:
  - est tenu de verser à la Trésorerie Côte de Lumière le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé.
  - est assujetti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.
  - percevra une indemnité de responsabilité annuelle selon la réglementation en vigueur
- ❖ Autoriser Madame la Maire, Martine DURAND, à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette création de service public de la restauration scolaire

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PARTICIPE PAS AU VOTE
	15	-	-	-

**5. Finances communales :** Sydev : convention unique Définition de l'enveloppe budgétaire annuelle attribuée aux travaux de rénovation programmée du parc d'éclairage public et consécutifs aux visites de maintenance

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-D.R.C.T.A.J/3- 794 relatif à la modification des statuts du SyDEV,

Vu la délibération relative au transfert de la compétence " Eclairage " au SyDEV,

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence éclairage, le SyDEV souhaite réduire les délais de gestion des dossiers de rénovation.

Il propose donc, outre la réduction des délais d'étude et la constitution d'un stock de matériel, que notre collectivité définisse une enveloppe budgétaire annuelle qui serait attribuée aux travaux de rénovation du parc d'éclairage.

Cette enveloppe budgétaire doit permettre au SyDEV de commander les travaux de rénovation, dans le cadre d'une convention unique de rénovation.

Suite à une évaluation des besoins de notre collectivité établie sur la base de l'année précédente et sur la base de la rénovation à programmer (suite à l'enquête de besoins), il est nécessaire de fixer le montant de l'enveloppe budgétaire annuelle dédiée à cette rénovation, à hauteur de 8 250,00 EUR.

Après avis de la Commission Finances, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de :

- ❖ Autoriser Madame le Maire, Martine DURAND, à signer la convention unique de rénovation de l'éclairage public n°2016.ECL.0308, prévoyant un montant maximum de participation de notre collectivité de 8 250,00 EUR

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PARTICIPE PAS AU VOTE
	15	-	-	-

<b>6. Finances communales : Eco PASS : Mise en place d'une aide financière attribuée dans le cadre de l'Eco-PASS par le Conseil Départemental de Vendée</b>
---

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil départemental de la Vendée va modifier son programme « Eco-PASS » en supprimant l'éligibilité aux opérations neuves (achat terrain et construction, VEFA et location-accession) en ne conservant que les opérations d'acquisition suivies d'une amélioration énergétique.

Madame la Maire précise que l'Eco-PASS est une aide forfaitaire de 3 000 € attribuée par la commune à hauteur de 1 500 € et de 1 500 € par le Conseil Départemental de Vendée.

Plusieurs conditions sont nécessaires :

- Les bénéficiaires devront répondre aux plafonds de ressources du Prêt à Taux Zéro,
- L'acquisition-amélioration ne concernera que les logements construits avant le 1er janvier 1990 en vue de l'occuper à titre de résidence principale,
- Les travaux d'amélioration énergétique devront atteindre un gain énergétique :
  - de 25% pour les logements acquis avec une étiquette inférieure ou égale à D,
  - de 40% pour les logements acquis avec une étiquette E à « sans étiquette » (cas par exemple d'une grange),
  - Les transformations d'usage permettant de transformer un bâti en logement sont éligibles,
- Les travaux devront être réalisés par des professionnels,

L'aide du Conseil Départemental est conditionnée au versement par la commune du lieu d'implantation d'une prime de 1500 € minimum.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la commune pourrait s'associer au Conseil Départemental pour cette Eco-PASS en attribuant une prime forfaitaire à l'accession à la propriété à hauteur de 1500 € par bénéficiaire soit un total cumulé de 3000 € ;

Concernant l'instruction des demandes, le Conseil Municipal souhaite que l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie, association conventionnée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable reçoive les candidats à l'accession dans le cadre d'un rendez-vous personnalisé. L'ADILE possède en effet, un savoir-faire reconnu en matière de conseil en financement et de conseil en énergie permettant ainsi aux accédants à la propriété de tirer parti de leur projet dans les meilleures conditions de sécurité.

Après avis de la Commission Finances, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de :

- ❖ mettre en œuvre l'aide financière « éco-PASS » telle qu'exposée ci-dessus,
- ❖ retenir les critères du Conseil Départemental pour accorder l'aide communale,
- ❖ que l'aide accordée par bénéficiaire sera de 1500 € quelle que soit la composition familiale de celui-ci,
- ❖ d'arrêter le nombre de prime à trois sur l'année 2016,
- ❖ d'autoriser Madame la Maire, Martine DURAND, à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l'ADILE des documents ci-après:
  - avis d'imposition N-2 du/ des bénéficiaire(s),
  - offre de prêt délivrée par l'établissement bancaire,
  - attestation de propriété délivrée par le notaire,
  - factures des travaux concourant au gain énergétique de 25% ou 40% selon le logement prévu par un audit énergétique.
- ❖ d'autoriser Madame la Maire, Martine DURAND, à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PARTICIPE PAS AU VOTE
	15	-	-	-

#### 7. Finances communales : Police Municipale

Madame la Maire fait part au Conseil Municipal des échanges avec les Communes de Talmont Saint Hilaire et Poiroux au sujet de la Police Municipale.

Madame la Maire propose de se prononcer sur le principe d'une mise en place d'une police municipale sur la Commune de GROSBREUIL :

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PARTICIPE PAS AU VOTE
	13	1 (Jean-François HAURAIX)	1 (Alain GUILMENT)	-

Madame la Maire propose de se prononcer sur la durée annuelle : 150 h

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PARTICIPE PAS AU VOTE
	14	-	1 (Alain GUILMENT)	-

#### 8. Finances communales : Pôle santé : tarif loyer Ostéopathe

Madame la Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'installation d'un cabinet d'Ostéopathie dans le local n°3 du pôle santé.

Les conditions de location des locaux 1, 2 et 4 du pôle santé ont été fixées par délibération du Conseil Municipal du 06.04.2010 et du 15.07.2015.

Madame la Maire rappelle que l'infirmier a bénéficié d'une réduction de 50 % sur les loyers des 6 premiers mois.

Par conséquent, il convient de fixer les conditions de location pour le local n°3.

Madame Le Maire propose :

- ❖ De fixer le tarif du loyer mensuel du local n°3 à 169.52 € (au prorata de la surface) à compter du 01.08.2016, excepté pour la période des 6 premiers mois d'occupations pour laquelle le loyer est fixé à 50 % soit 84.76 € ;
- ❖ De préciser que le versement des loyers se fera à terme échu avant le 10 du mois suivant ;
- ❖ Que les frais d'eau et d'électricité facturés à la Commune seront à la charge des locataires ;
- ❖ Qu'une caution de garantie d'un montant égal à un loyer mensuel sera demandée à l'entrée des lieux ;
- ❖ d'autoriser Madame la Maire, Martine DURAND, à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PARTICIPE PAS AU VOTE
	15	-	-	-

#### 9. Voirie Affaires Agricoles : Aménagement terrain pour l'association des Archers de Grosbreuil

Point reporté à une prochaine séance du Conseil Municipal.

**10. Voirie Affaires Agricoles : Reprise des trottoirs Lotissement Beauséjour**

Madame la Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la reprise des trottoirs du lotissement Beauséjour en 2016.

Au vu de l'estimation des dépenses et en application du code des Marchés publics, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de :

- ❖ l'autoriser à lancer la consultation pour les travaux de reprise des trottoirs du lotissement Beauséjour pour un linéaire de 3 000 m<sup>2</sup> et procéder à la consultation des entreprises selon la procédure adaptée ;
- ❖ l'autoriser par ailleurs à signer toutes les pièces relatives à la consultation dudit marché.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PARTICIPE PAS AU VOTE
	15	-	-	-

**11. Appel d'Offres : Modification PLU : choix du bureau d'études**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que par arrêté du Maire en date du 29 Mars, la modification classique n°1 du PLU avec enquête publique a été engagée et qu'une consultation pour le recrutement d'un bureau d'étude a été lancée le 3 Mai dernier.

Madame la Maire présente les résultats de la consultation et après avis de la Commission d'Appel d'Offres propose:

- ❖ de retenir la Société Ouest' Am pour un montant total de 4825 € HT soit 5790 € TTC ;
- ❖ d'autoriser Madame la Maire, Martine DURAND, à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PARTICIPE PAS AU VOTE
	15	-	-	-

**12. Développement économique : Travaux d'aménagement d'une zone d'équipements sportifs, socio-culturelles et de loisirs sur la commune de GROSBREUIL : Demande d'Enquête Préalable à une Déclaration d'Utilité Publique et Enquête Parcellaire Conjointe**

Madame la Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé les **Travaux d'aménagement d'une zone d'équipements sportifs, socio-culturels et de loisirs sur la commune de Grosbreuil.**

Vu l'avis du domaine en date du 24 mai 2016 et afin de procéder à l'acquisition des terrains nécessaires à ce projet, Madame la Maire présente les dossiers d'enquête comprenant :

**■ Dossier d'enquête préalable à la DUP**

- 1) Notice explicative
- 2) Plan de situation
- 3) Plan général des travaux
- 4) Caractéristiques des ouvrages les plus importants
- 5) Appréciation sommaire des dépenses.

**■ Dossier d'enquête parcellaire**

- 1) Plan parcellaire

## 2) Etat parcellaire

Madame la Maire propose au Conseil municipal :

**1 : d'approuver les dossiers d'enquête préalable à la DUP et d'enquête parcellaire conjointe.**

**2 : de demander au profit de la Commune de Grosbreuil :**

➤ L'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'Utilité Publique des "**Travaux d'aménagement d'une zone d'équipements sportifs, socio-culturels et de loisirs sur la commune de Grosbreuil**" et d'une enquête parcellaire conjointe.

**3 : d'autoriser Madame la Maire, Martine DURAND, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.**

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PARTICIPE PAS AU VOTE
	15	-	-	-

**13. Urbanisme - Assainissement : Droit de préemption urbain**

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue dans le cadre du Droit de Préemption Urbain :

Vente de la parcelle bâtie, cadastrée Section AB n° 3 d'une superficie totale de 231 m<sup>2</sup> situé en zone Ua du PLU à l'adresse : 1 rue de l'Atlantique à GROSBREUIL,

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la Déclaration d'intention d'aliéner concernant ce bien et propose :

- ❖ de renoncer à l'acquisition de ce bien ;
- ❖ d'autoriser Madame la Maire, Martine DURAND, à signer tout document concernant cette affaire.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PARTICIPE PAS AU VOTE
	15	-	-	-

**14. Urbanisme - Assainissement : Droit de préemption urbain**

Madame la Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue dans le cadre du Droit de Préemption Urbain :

Vente des parcelles bâties, cadastrées Section AC n° 171 et 168p d'une superficie totale de 192 m<sup>2</sup> situé en zone Ua du PLU à l'adresse : 9 rue du Moulin à GROSBREUIL,

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la Déclaration d'intention d'aliéner concernant ce bien et propose :

- ❖ de renoncer à l'acquisition de ce bien ;
- ❖ d'autoriser Madame la Maire, Martine DURAND, à signer tout document concernant cette affaire.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PARTICIPE PAS AU VOTE
	15	-	-	-



**15. Urbanisme - Assainissement** : Parcelle B0930

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'étudier le projet de vente de la parcelle B0930 à la Margatine.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal une cession au prix proposé par le service des Domaines :

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PARTICIPE PAS AU VOTE
	15	-	-	-

**16. Organisation générale** : Délégué de la Commune à la mission locale pour l'emploi

Compte tenu de l'incompatibilité des horaires de réunions en journée de la Mission Locale avec les obligations professionnelles de Mme Audrey MARIONNEAU, et suite à la demande de celle-ci, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de :

- ❖ Un membre du Conseil Municipal assistera aux réunions de la Mission Locale

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PARTICIPE PAS AU VOTE
	15	-	-	-

**17. QUESTIONS DIVERSES**

- CALENDRIER DES PROCHAINES COMMISSIONS
- REUNION DU SAGE AUZANCE VERTONNE LE 19.07.2016

Séance levée à 22 h 11.

La Maire,

Martine DURAND

## LISTE DES DELIBERATIONS DU 11 JUILLET 2016

1. **Enfance-Jeunesse- Affaires scolaires : RESTAURANT SCOLAIRE : Suppression des délégués de la commune au comité de la cantine scolaire et création de commissions (restaurant scolaire et menu)**
2. **Personnel communal : RESTAURANT SCOLAIRE : Création de 4 emplois**
3. **Finances communales : RESTAURANT SCOLAIRE : Impacts budgétaires de la création du service de restauration scolaire et décision modificative n°1 du budget principal 2016**
4. **Finances communales : RESTAURANT SCOLAIRE : Création d'une régie de recettes « restaurant scolaire »**
5. **Finances communales : Sydev : convention unique Définition de l'enveloppe budgétaire annuelle attribuée aux travaux de rénovation programmée du parc d'éclairage public et consécutifs aux visites de maintenance**
6. **Finances communales : Eco PASS : Mise en place d'une aide financière attribuée dans le cadre de l'Eco-PASS par le Conseil Départemental de Vendée**
7. **Finances communales : Police Municipale**
8. **Finances communales : Pôle santé : tarif loyer Ostéopathe**
9. **Voirie Affaires Agricoles : Aménagement terrain pour l'association des Archers de Grosbreuil**
10. **Voirie Affaires Agricoles : Reprise des trottoirs Lotissement Beauséjour**
11. **Appel d'Offres : Modification PLU : choix du bureau d'études**
12. **Développement économique : Travaux d'aménagement d'une zone d'équipements sportifs, socio-culturelles et de loisirs sur la commune de GROSBREUIL : Demande d'Enquête Préalable à une Déclaration d'Utilité Publique et Enquête Parcellaire Conjointe**
13. **Urbanisme - Assainissement : Droit de préemption urbain**
14. **Urbanisme - Assainissement : Droit de préemption urbain**
15. **Urbanisme - Assainissement : Parcelle B0930**
16. **Organisation générale : Délégué de la Commune à la mission locale pour l'emploi**

**Signatures de la Séance du Conseil Municipal**

ALINCANT Bernard	Absent excusé
BARRAIN Laëtitia	
BRUNET Anne-Lise	
CHAILLOU Frédéric	
de ROUX Isabelle	
DOUTEAU Christiane	Absente excusée
DURAND Martine	
GUEDON Alain	
GUERINEAU Jean-Luc	Absent excusé
GUILMENT Alain	
HAURAIX Jean-François	
HILLAIRET Marc	
MARIONNEAU Audrey	Absente excusée
MERLET Chloé	
PERIDY Jacques	
SCHIEL Stéphanie	Absente excusée
VINCENDEAU Martine	
VOINEAU-ORGERIT Frédérique	